

## **Pré-Rapport** de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'un immeuble bâti

*Le présent rapport ne peut être reproduit ou utilisé que dans sa totalité, annexes incluses  
Il comporte 40 pages.*



**Des investigations restent à mener à la libération des locaux afin de compléter le repérage amiante.**

### Identification et situation de l'immeuble ou partie d'immeuble bâti visité

**Ilot C**  
**Parcelle AY2**  
**Bâtiments 4 et 5**  
**52 Avenue Maurice Berteaux**  
**78500 Sartrouville**

#### Propriétaire

#### Donneur d'ordre

COGEDIM  
87, rue de Richelieu  
75002 Paris

### Conclusion



**Dans le cadre de la mission décrite en tête du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante**

#### **Sur analyse laboratoire des matériaux prélevés le jour de notre intervention :**

Bâtiment 4 (logements)

- P32 : 2 conduits verticaux en amiante ciment (6 ml estimé)  
Présents dans le comble
- P36 : Lino jaune + sous-couche fibreuse (25 m<sup>2</sup> estimé)  
Présence au R+1 dans la cuisine

#### **Sur jugement personnel de l'opérateur :**

- Débris en amiante ciment au sol dans le comble (20 kg estimé)
- 2 conduits verticaux en amiante ciment (3 ml estimé)  
Présence au R+1 dans la salle de bain
- 2 conduits en amiante ciment + 1 chapeau et 1 mitre en amiante ciment en toiture en sortie de souche de cheminée (2 ml estimé de conduits + 2 chapeaux + 1 mitre)



**Matériaux (liste non exhaustive) potentiellement présents dans les locaux non visités et pouvant contenir de l'amiante (Cf tableau des conclusions §9)**

Bâtiment 5 Appentis (locaux fortement encombrés) :

- Présence possible d'un stock ou de débris de matériaux en amiante ciment à l'intérieur des appentis (50 kgs estimé)
- Présence possible de débris d'amiante ciment dans la fosse se trouvant devant le bâtiment (50 kgs estimé)



**Investigations approfondies à faire réaliser par le donneur d'ordre, juste avant ou entre les différentes étapes des travaux afin de compléter la mission :**


- Les investigations approfondies sont listées au Cf.§7 du rapport

***Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits ou de ceux les recouvrant ou les protégeant***

**Remarques et limites de la mission de repérage amiante**

- Le site est encombré. Des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et non identifiés dans le présent rapport peuvent être présents, masqués par les gravas, la végétation et les déchets divers.
- Des sondages ponctuels (découpes des doublages et déposes partielles des habillages) ont été réalisés au droit des parois verticales et horizontales afin de permettre une inspection des volumes masqués. La dépose complète des doublages et habillages peut toutefois mettre en évidence des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et non identifiés dans le présent rapport.
- L'isolant étendu sur le plancher des combles peut masquer des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et non identifiés dans le présent rapport.
- Les conduits de cheminée ont fait l'objet de sondages traversants afin de vérifier la présence d'un tubage en amiante ciment. Les sorties en toiture de ces mêmes conduits de cheminées ne sont inspectées que si les conditions d'accessibilité, de cheminement et de sécurité en toiture le permettent.
- Le bâtiment 5 (appentis) a été partiellement visité (encombré)
- La fosse présente devant le bâtiment a été partiellement visitée (encombré).



Date(s) d'intervention(s)	Date de rédaction du rapport de repérage	Opérateur de repérage	
21/09/2022	17/10/2022	Sylvain DUPEUBLE	

**Historique des rapports et des actualisations**

C22012301 du 17/10/2022	Rapport initial
-------------------------	-----------------



## SOMMAIRE

<b>1 - Informations générales .....</b>	<b>4</b>
<b>2 - Périmètre et programme de démolition transmis par le donneur d'ordre .....</b>	<b>6</b>
<b>3 - Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage .....</b>	<b>7</b>
<b>4 - Conditions de réalisation du repérage .....</b>	<b>8</b>
<b>5 - Rapports et documents transmis.....</b>	<b>8</b>
<b>6 - Locaux visités et non visités et moyens d'accès devant être mis en œuvre par le donneur d'ordre .....</b>	<b>9</b>
<b>7 - Investigations approfondies à réaliser .....</b>	<b>10</b>
<b>8 - Investigations approfondies réalisées .....</b>	<b>10</b>
<b>9 - Conclusions détaillées du repérage .....</b>	<b>11</b>
<b>10 - Localisation - Plans/Croquis .....</b>	<b>20</b>
<b>11 - Cadre réglementaire .....</b>	<b>28</b>
<b>12 - Compétences de l'opérateur .....</b>	<b>29</b>
<b>13 - Assurance.....</b>	<b>30</b>
<b>14 - Indépendance et impartialité .....</b>	<b>31</b>
<b>15 - Rapports d'analyses laboratoire .....</b>	<b>32</b>



## 1 - Informations générales

Entreprise	
Nom	<b>ATERRA</b>
Adresse	30, rue aux Reliques 77410 Annet-Sur-Marne
Coordonnées	07.64.41.82.83 <a href="mailto:Contact@aterra.fr">Contact@aterra.fr</a>

Assurance	
Compagnie d'assurance	<b>AXA</b>
Adresse	74B, rue Sartoris – 92250 La Garenne-Colombes
N° Police	10755012504
Date de validité	31/12/2022

Laboratoire d'analyse	
Nom	<b>EUROFINS Lab Environment Testing Portugal</b>
Adresse	Unipessoal Lda Rua Monte de Além N°62 4580-733 Sobrosa
Accrédité sous la référence	L0705 par l'IPAC

Opérateur de repérage	
Nom	<b>Sylvain DUPEUBLE</b>
Certificat de compétence	DTI3158
Date de validité	02/06/2023
Organisme certificateur	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : DEKRA Certification Centre d'Affaires de la Boursidière Rue de la Boursidière 92350 Le Plessis-Robinson – France

## Modalités de réalisation de la mission

La mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition comprend différentes étapes consécutives :

### Visite préalable

L'opérateur de repérage effectue une visite préalable, il identifie les différentes parties de l'immeuble bâti. A cette occasion il définit le matériel et sollicite les autorisations d'accès aux différentes parties de l'immeuble bâti nécessaires à la visite exhaustive de bâtiment ainsi que les démontages et investigations approfondies nécessaires. Il indique en conséquence au donneur d'ordre les moyens que celui-ci doit mettre à sa disposition.

*NOTE : Les investigations approfondies sont réalisées afin d'accéder aux éventuels matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante. Elles peuvent être programmées lors de la visite préalable ou au cours de la visite de repérage.*

### Visite de repérage

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive tous les ouvrages et les parties d'ouvrages qui composent les différentes parties de l'immeuble bâti concernées par la démolition.

L'opérateur réalise ou fait réaliser, à la charge du propriétaire/donneur d'ordre, les démontages et investigations approfondies destructives nécessaires. Il définit les zones présentant des similitudes d'ouvrage. Si l'opérateur repère tout autre matériau ou produit réputé contenir de l'amiante, il le prend en compte au même titre qu'un matériau ou produit de la liste C.

L'opérateur identifie et localise les matériaux qui contiennent de l'amiante. A cette fin il conclut, pour chacun des matériaux et produits repérés, en fonction des informations et des moyens dont il dispose et de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, quant à la présence d'amiante dans ces matériaux et produits. En cas de doute, il détermine les matériaux et produits dont il convient de prélever et d'analyser un ou des échantillons pour pouvoir conclure quant à la présence d'amiante.

### Rédaction du rapport de repérage

Dès réception des résultats d'analyses, l'opérateur rédige un rapport qui met en évidence d'une part les MPCA repérés et dans le cas d'une mission de repérage non achevée, les locaux, ouvrages, équipements ou parties de locaux, d'ouvrages et d'équipements qui étaient inaccessibles, non visibles ou en fonctionnement lors de la visite. L'opérateur de repérage liste par écrit au propriétaire/donneur d'ordre les investigations approfondies correspondantes et les actions qu'il doit mener avant ou entre les différentes étapes de la démolition.

### Visite(s) complémentaire(s)

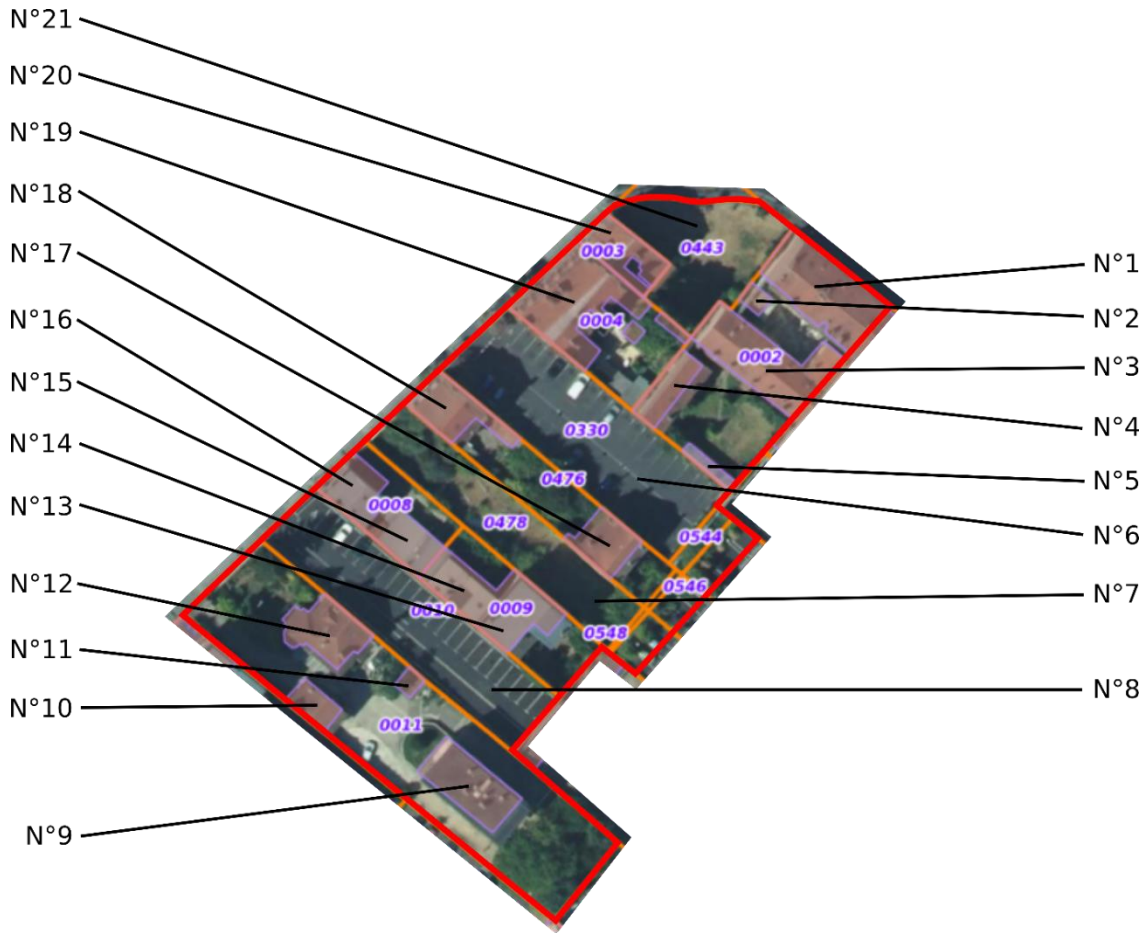
En fonction des éventuelles investigations approfondies à mener et émises dans le rapport de repérage et si besoin, les moyens nécessaires seront mis à disposition par le donneur d'ordre afin de mener les investigations approfondies.

L'opérateur réalise à l'initiative du donneur d'ordre la ou les visite(s) complémentaire(s) nécessaire(s), avec recensement et localisation des MPCA (avec prélèvements pour analyses si besoin). Il actualise le rapport de repérage en conséquence.

*NOTE : La dégradation naturelle des matériaux et produits contenant de l'amiante, les altérations qu'ils peuvent subir tout au long de leur vie, lors d'agressions d'origine naturelle ou en conséquence des activités humaines peuvent donner lieu à la libération de fibres d'amiante. A cet égard, tout ou partie de bâtiment peut être pollué. Les interventions conduites par ATERRA selon les prescriptions de ses modes opératoires sont réputées ne pas aggraver le taux d'empoussièrement pré existant.*

## 2 - Périmètre et programme de démolition transmis par le donneur d'ordre

Démolition d'un ensemble immobilier.  
Parcelle AY2 – Bâtiments 4-5



### 3 - Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Liste ci-dessous non exhaustive

Programme de repérage Liste C mentionnée à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique	
Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou à vérifier
<b>1. Toiture et étanchéité</b>	
Plaques ondulées. Ardoises. Éléments ponctuels. Revêtements bitumineux d'étanchéité. Accessoires de toitures.	Plaques en fibres-ciment. Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment. Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Bardeaux d'asphalte ou bitume (« shingle »), pare-vapeur, revêtements et colles. Rivets, faitages, closoirs...
<b>2. Façades</b>	
Panneaux-sandwichs. Bardages. Appuis de fenêtres.	Plaques, joints d'assemblage, tresses.... Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises en fibres-ciment, isolants sous bardage. Éléments en fibres-ciment.
<b>3. Parois verticales intérieures et enduits</b>	
Murs et cloisons. Poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons légères ou préfabriquées. Gainés et coffres verticaux. Portes coupe-feu, portes pare-flammes.	Flocages, enduits projetés, revêtements durs (plaques planes en fibres-ciment), joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, joints de dilatation, entourages de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), peintures intumescentes, panneaux de cloisons, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/ têtes de cloisons : tresse, carton, fibres-ciment. Flocage, enduits projetés ou lissés ou talochés ayant une fonction coupe-feu, panneaux. Vantaux et joints.
<b>4. Plafonds et faux plafonds</b>	
Plafonds. Poutres et charpentes (périphériques et intérieurs). Interfaces entre structures. Gainés et coffres horizontaux. Faux plafonds.	Flocages, enduits projetés, panneaux collés ou vissés, coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite). Flocages, enduits projetés, peintures intumescentes. Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation. Flocages, enduits projetés, panneaux, jonction entre panneaux. Panneaux et plaques.
<b>5. Revêtements de sol et de murs</b>	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement). Revêtement de murs	Dalles plastiques, colles bitumineuses, les plastiques avec sous-couche, chape maigre, calfeutrement des passages de conduits, revêtement bitumineux des fondations. Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques menuiserie, fibres-ciment), colles des carrelages.
<b>6. Conduits, canalisations et équipements</b>	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides). Conduits de vapeur, fumée, échappement. Clapets/ volets coupe-feu. Vide-ordures.	Calorifugeage, enveloppe de calorifuge, conduits en fibres-ciment. Conduit en fibres-ciment, joints entre éléments, mastics, tresses, manchons. Clapet, volet, rebouchage. Conduit en fibres-ciment.
<b>7. Ascenseurs et monte-charge</b>	
Portes palières. Trémie, machinerie.	Portes et cloisons palières. Flocage, bourre, mur/ plancher, joint mousse.
<b>8. Équipements divers</b>	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes...	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissu amiante.
<b>9. Installations industrielles</b>	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourre, tresses, joints, calorifugeages, peinture anti condensation, plaques isolantes, tissu amiante, freins et embrayages.
<b>10. Coffrages perdus</b>	
Coffrages et fonds de coffrages perdus.	Éléments en fibres-ciment.

#### 4 - Conditions de réalisation du repérage

Phase préparatoire	
Type/Fonction du bâtiment	Habitation
Date du permis de construire ou date de construction	< 1997
Date(s) de modification(s)/réhabilitation(s) de l'immeuble bâti/zone(s) impacté(es) par les travaux	Date(s) non communiquée(s)
Informations transmises par le donneur d'ordre sur la destinations présentes et passées des locaux	Informations non transmises
Des plans/croquis à jour de l'existant ont été transmis par le donneur d'ordre	Non

Visite de repérage	
Lors de notre intervention, les différentes parties de l'immeuble bâti concernées par les travaux étaient :	
Occupées	Non
Meublées	Non
Éclairées	Non
Présence d'un accompagnateur	Non

#### 5 - Rapports et documents transmis


Rapports de repérages				
Référence du rapport	Date	Nom de la société	Objet du rapport	Conclusion
Néant				

Autres documents			
Référence du document	Date	Nom de la société	Objet du document
Néant			



## 6 - Locaux visités et non visités et moyens d'accès devant être mis en œuvre par le donneur d'ordre

Locaux visités	
Localisation	Locaux
Bâtiment 4	Ensemble des locaux
Bâtiment 5	Ensemble des locaux partiellement visités (encombrés)

Locaux non visités		
 <p>Locaux ou parties d'immeuble prévus dans le périmètre de repérage restant inaccessibles Le donneur d'ordre met en place les moyens d'accès aux locaux/parties de locaux ou zones inaccessibles afin de finaliser la visite exhaustive de tous les locaux relatifs au périmètre de repérage.</p>		
Localisation	Locaux	Moyen d'accès à mettre en œuvre par le donneur d'ordre
	Néant	


## 7 - Investigations approfondies à réaliser

Investigations approfondies à réaliser par l'opérateur de repérage suite :

- A l'obtention des autorisations d'accès aux différentes parties de l'immeuble bâti ;
- A la mise en place des moyens demandés et nécessaires.

Les moyens nécessaires à ces investigations ainsi que leur coût sont mis en œuvre par le donneur d'ordre, qui les met à disposition de l'opérateur de repérage sur site et à sa demande.

Le tableau ci-dessous mentionne les ouvrages, équipements ou parties d'ouvrages et d'équipements qui étaient inaccessibles, non visibles, en fonctionnement, ou qui ont fait l'objet d'investigations partielles lors de la visite de repérage. Des investigations approfondies complémentaires doivent être réalisées afin de compléter le repérage amiante. Ces investigations sont conduites à l'initiative du donneur d'ordre.






 <b>Investigations approfondies à réaliser</b>		
Ouvrages, équipements ou parties d'ouvrages et d'équipements et localisation	Ouvrages, équipements ou parties d'ouvrages et d'équipements devant faire l'objet d'investigations approfondies et motifs	Travaux à réaliser à la charge et à l'initiative du propriétaire/donneur d'ordre visant à réaliser les investigations approfondies
Réseaux électriques	Les câbles et équipements électriques n'ont pas été inspectés (Réseau non consigné)	A prévoir (après consignation des réseaux)
Canalisations et réseaux enterrés	Les canalisations et réseaux enterrés ont été inspectés au droit des regards et tampons accessibles et visitables le jour de la visite. Nous n'avons pas repéré de canalisations en amiante ciment. Leur présence sur tout ou partie des réseaux n'est toutefois pas exclue	En cas de découverte de matériaux suspects non répertoriés dans le présent rapport de repérage, il conviendra d'en avvertir Aterra pour identification et actualisation du rapport
Fondations	Les fondations ne sont pas visibles avant déconstruction du bâtiment	En cas de découverte de matériaux suspects non répertoriés dans le présent rapport de repérage, il conviendra d'en avvertir Aterra pour identification et actualisation du rapport

## 8 - Investigations approfondies réalisées

Le tableau ci-dessous mentionne les investigations approfondies réalisées suite aux travaux demandés par l'opérateur de repérage au §7.



Investigations approfondies réalisées		
Localisations	Travaux réalisés par l'entreprise	Investigations approfondies réalisées par l'opérateur de repérage et conclusion

## 9 - Conclusions détaillées du repérage

 <b>Matériaux et produits contenant de l'amiante (Les ZPSO sont répertoriées sur les plans/croquis)</b>				
<b>Sur analyse</b> <b>Matériaux prélevés le jour de notre intervention</b>				
Référence du prélèvement	Localisation du prélèvement	Nature du matériau ou produit	Conclusion	Photo
P32	Comble Bâtiment 4	2 conduits verticaux en amiante ciment (toute hauteur du comble)	Présence d'amiante (6 ml estimé)	
P36	R+1 Cuisine Bâtiment 4	lino + colle + lino + colle + ragréage	Présence d'amiante dans le lino jaune + la sous-couche fibreuse (25 m <sup>2</sup> estimé)	
<b>Matériaux identifiés sur jugement personnel de l'opérateur</b>				
Référence	Localisation	Nature du matériau ou produit	Conclusion	Photo
Sur jugement de l'opérateur (non prélevé)	Comble Bâtiment 4	Débris en amiante ciment au sol	Présence d'amiante (20 kg estimé)	 



**Matériaux et produits contenant de l'amiante  
(Les ZPSO sont répertoriées sur les plans/croquis)**

<p>Sur jugement de l'opérateur (non prélevé)</p>	<p>R+1 Salle de bain Bâtiment 4</p>	<p>1 conduit vertical en amiante ciment en sous face de plafond (part vers le comble) + 1 conduit vertical en amiante ciment toute hauteur du R+1 (encoffré) et part vers le comble</p>	<p>Présence d'amiante (3 ml estimé)</p>	
<p>Sur jugement de l'opérateur (non prélevé)</p>	<p>Toiture Bâtiment 4</p>	<p>1 conduit en amiante ciment et 1 chapeau en amiante ciment + 1 conduit en amiante ciment et 1 mitre en amiante ciment</p>	<p>Présence d'amiante (2 ml estimé)</p>	



**Matériaux (liste non exhaustive) potentiellement présents dans les locaux non visités et pouvant contenir de l'amiante**

Localisation	Nature du matériau ou produit	Risque de présence d'amiante	Action à mener
Bâtiment 5 (appentis)	Stock ou débris de matériaux en amiante ciment	Risque élevé (50 kgs estimé)	Désencombrement des appentis
Bâtiment 5 fosse sous dalle béton	Débris de matériaux en amiante ciment	Risque élevé (50 kgs estimé)	Désencombrement de la fosse








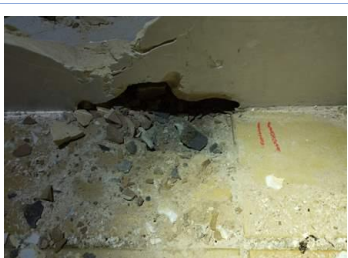
## Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

### Sur analyse Matériaux prélevés le jour de notre intervention

Référence du prélèvement	Localisation du prélèvement	Nature du matériau ou produit	Conclusion	Photo
P1	RDC	Mastic vitrier fenêtre bois	Absence d'amiante	
P2	RDC	peinture + enduit plâtre mur	Absence d'amiante	
P3	RDC	plaque bitume évier inox	Absence d'amiante	
P4	RDC	colle doublage	Absence d'amiante	
P5	RDC	colle carrelage	Absence d'amiante	



### Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

P6	RDC	colle faïence	Absence d'amiante	
P7	RDC	tapisserie	Absence d'amiante	
P8	RDC	colle faïence	Absence d'amiante	
P9	RDC	colle faïence bac douche	Absence d'amiante	
P10	RDC	colle faïence	Absence d'amiante	
P11	RDC	colle carrelage	Absence d'amiante	





### Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

P12	RDC	peinture + enduit plâtre plafond	Absence d'amiante	
P13	RDC	enduit + calicot doublage	Absence d'amiante	
P14	RDC	colle jaune plinthe bois	Absence d'amiante	
P15	RDC	mastic vitrier porte bois	Absence d'amiante	
P16	RDC	colle carrelage	Absence d'amiante	
P17	RDC	colle faïence	Absence d'amiante	



### Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

P18	RDC	colle carrelage	Absence d'amiante	
P19	RDC	colle carrelage	Absence d'amiante	
P20	RDC	colle faïence	Absence d'amiante	
P21	RDC	mastic fenêtre bois	Absence d'amiante	
P22	R+1	lino escalier bois	Absence d'amiante	
P23	R+1	lino escalier bois type 2	Absence d'amiante	











### Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

P24	R+1	peinture + enduit plâtre mur	Absence d'amiante	
P25	R+1	colle faïence	Absence d'amiante	
P26	R+1	ragréage sous parquet	Absence d'amiante	
P27	R+1	colle faïence	Absence d'amiante	
P28	R+1	colle faïence	Absence d'amiante	
P29	R+1	mastic vitrier porte bois	Absence d'amiante	






### Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

P30	R+1	mastic vitrier verrière	Absence d'amiante	
P31	Combles	isolant + PV colle noire	Absence d'amiante	
P33	R+1	colle faïence	Absence d'amiante	
P34	R+1	colle carrelage + ragréage	Absence d'amiante	
P35	R+1	peinture + TDV + enduit plâtre mur	Absence d'amiante	
P37	R+1	colle faïence	Absence d'amiante	



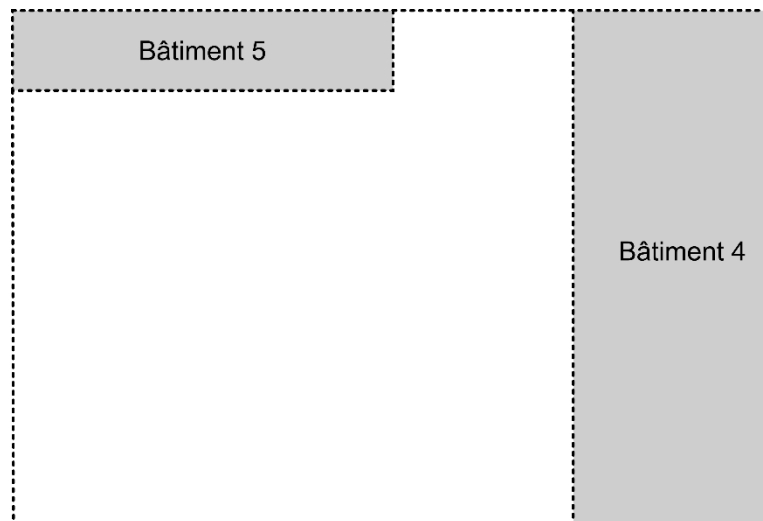
### Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

P38	R+1	peinture + enduit plâtre plafond	Absence d'amiante	
P39	Façade	enduit façade	Absence d'amiante	
P40	Façade	enduit appui fenêtre	Absence d'amiante	

## 10 - Localisation - Plans/Croquis

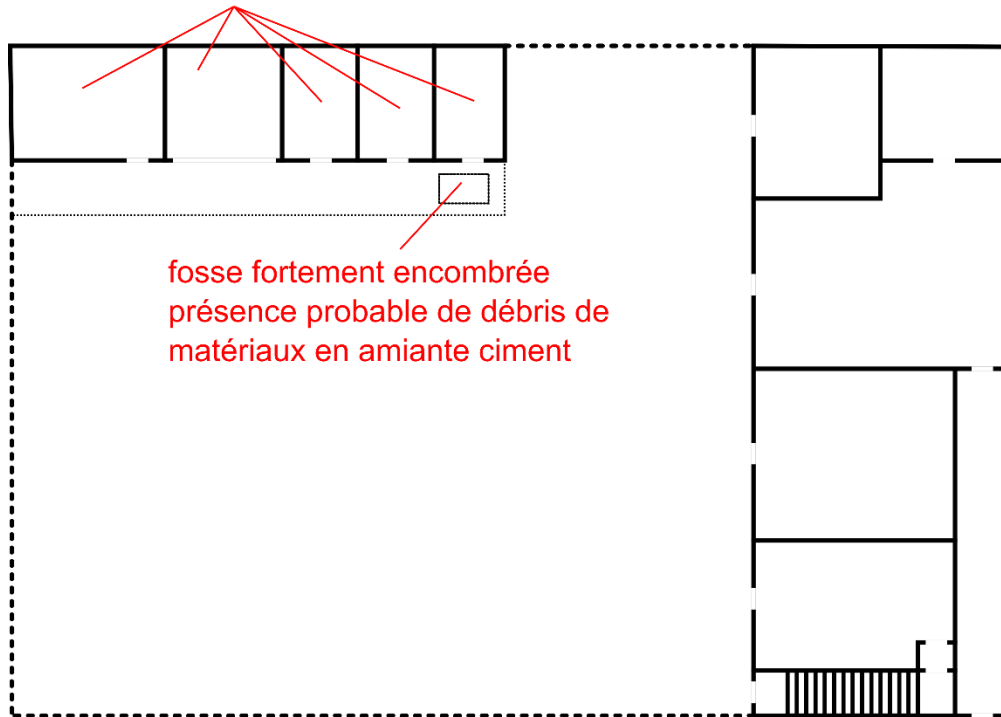
LEGENDE		
Repère	Prélèvement	Description
	<u>P xx</u>	Prélèvement de matériau avec présence d'amiante
	<u>P xx</u>	Prélèvement de matériau avec absence d'amiante
	P32	Conduits en amiante ciment
	Non prélevé	Matériaux en amiante ciment (chapeaux, mitres)
	Non prélevé	Débris en amiante ciment
	P36	Lino jaune + sous-couche fibreuse

### Plan de localisation des bâtiments 4 et 5



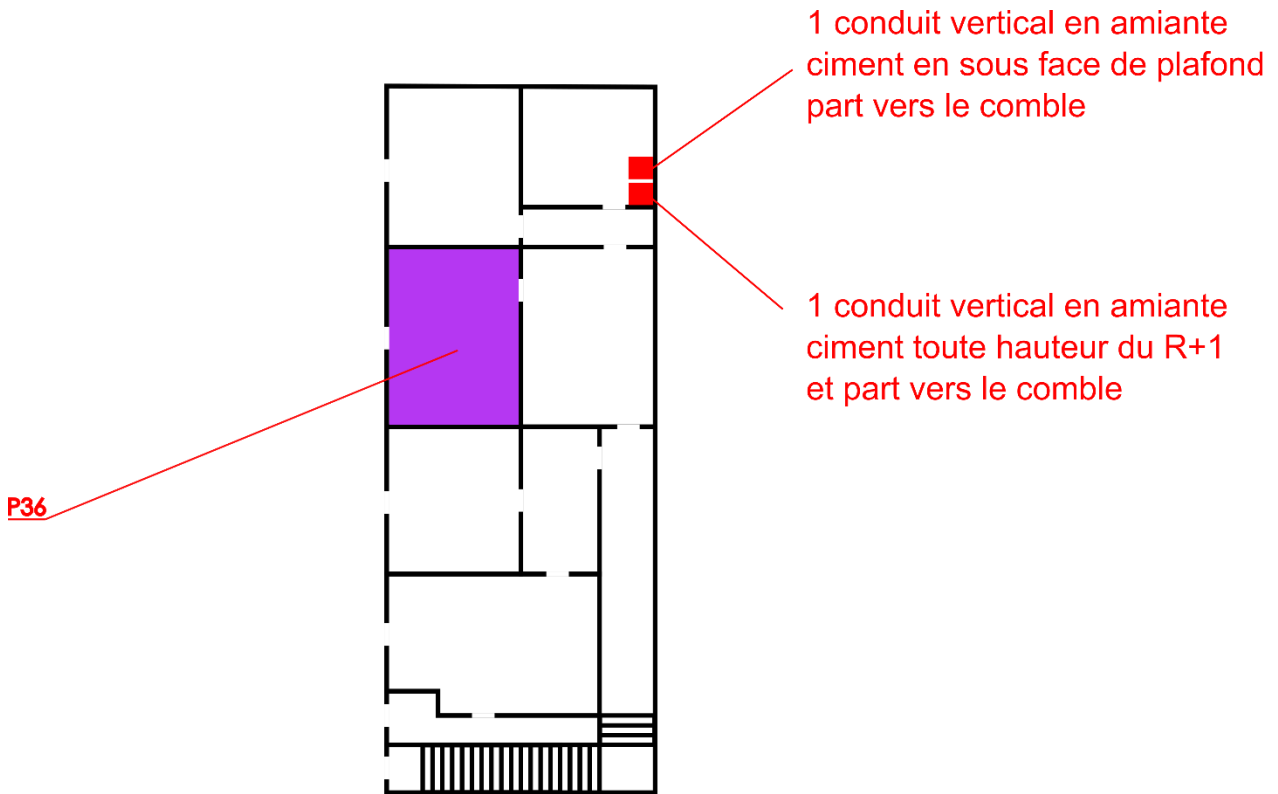
RDC  
Bâtiment 5  
Evaluation du risque amiante

bâtiment 5 (appentis) fortement encombré  
présence probable d'un stock ou de débris de  
matériaux en amiante ciment



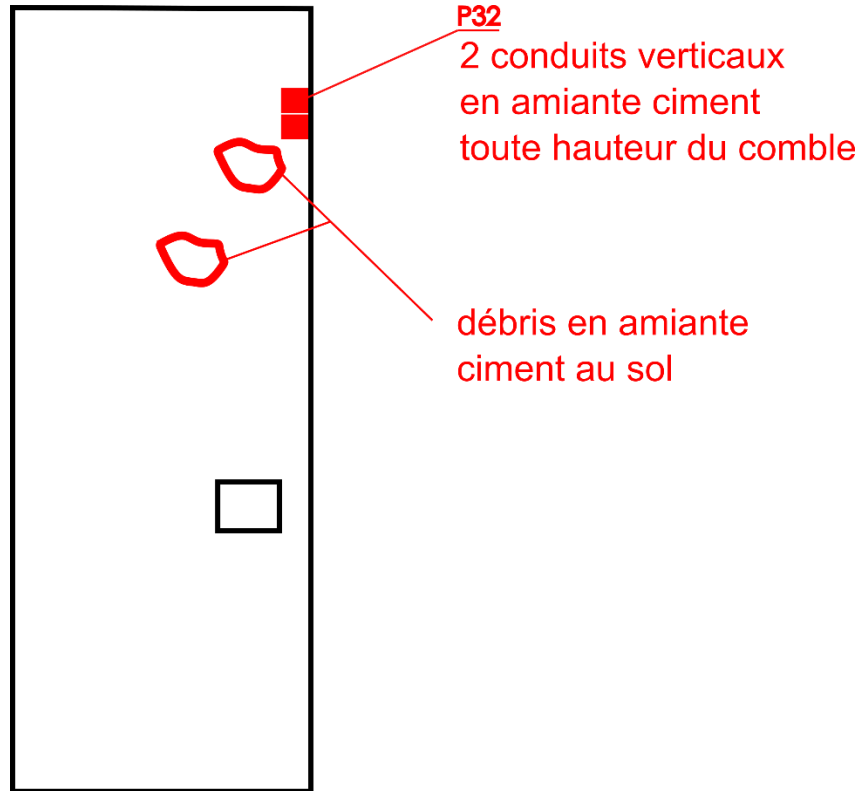
R+1  
Bâtiment 4

Localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante



Combles  
Bâtiment 4

Localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante



Toiture  
Bâtiment 4

Localisation des matériaux et produits contenant de l'amiante



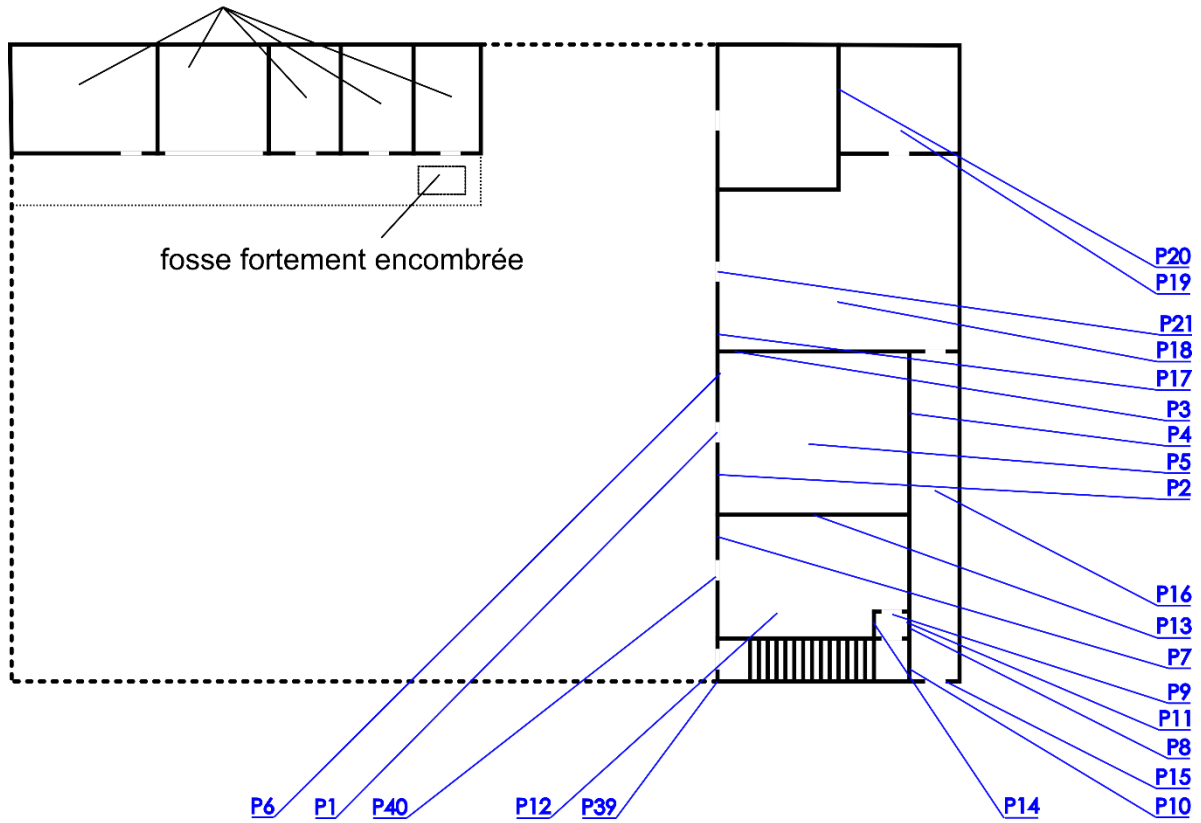
1 conduit en amiante  
ciment + 1 chapeau en  
amiante ciment

1 conduit en amiante  
ciment + 1 mitre en  
amiante ciment

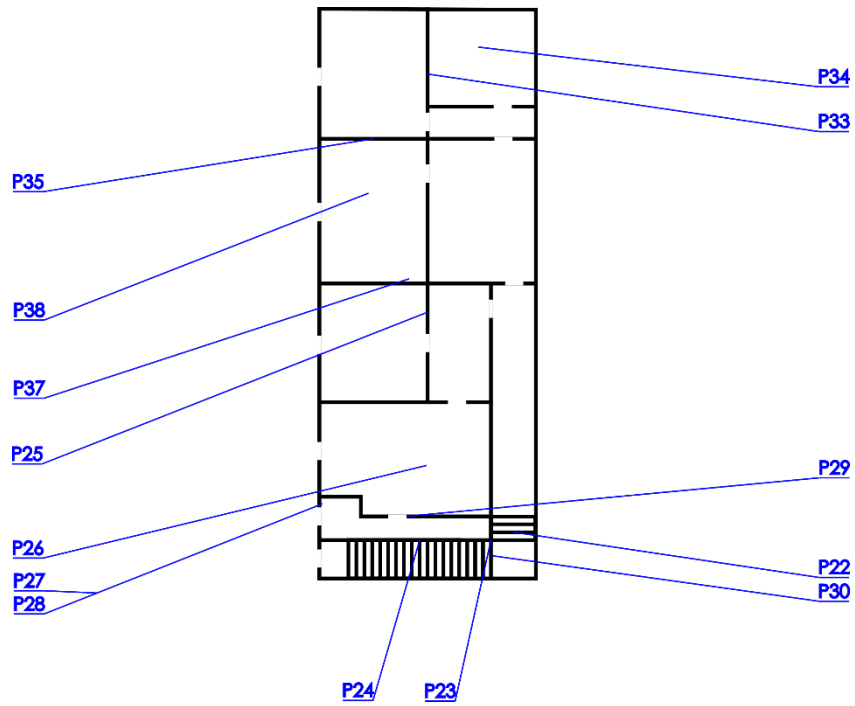


RDC  
Bâtiments 4 et 5  
Localisation des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

bâtiment 5 (appentis), fortement encombré

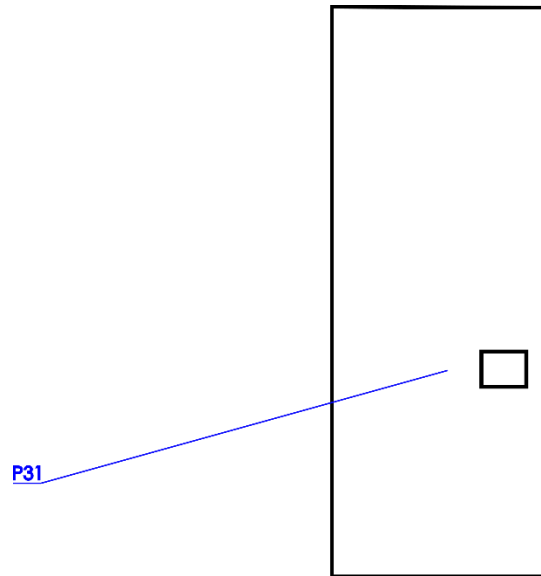


R+1  
Bâtiment 4  
Localisation des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante



Combles  
Bâtiment 4

Localisation des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante



## 11 - Cadre réglementaire

- Article R 4412-97 du Code du travail
- Articles L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation
- Annexe 13-9 du Code de la santé publique
- Décret 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante
- Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
- Décret N° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations modifié par le décret N°2019-251 du 27 mars 2019
- Arrêté du 24 décembre 2021 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage

# CERTIFICAT

## DE COMPÉTENCES

### Diagnostiqueur immobilier certifié



DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

### Sylvain DUPEUBLE

est titulaire du certificat de compétences N°DTI3158 pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	03/06/2018	02/06/2023
- Diagnostic amiante sans mention	03/06/2018	02/06/2023
- Diagnostic amiante avec mention	03/06/2018	02/06/2023
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	22/12/2018	21/12/2023

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 21 novembre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques titulaires des certificats de constat d'exposition au plomb en vigueur pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et bureaux, Arrêté du 13 décembre 2009 définissant les critères de certification des personnes physiques titulaires des certificats de constat d'exposition au plomb en vigueur pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et bureaux, Arrêté du 22 juillet 2010 définissant les critères de certification des personnes physiques titulaires des certificats de constat d'exposition au plomb en vigueur pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et bureaux, Arrêté du 15 décembre 2009 et du 7 décembre 2011, Arrêté du 18 octobre 2008 définissant les critères de certification des personnes physiques titulaires des certificats de constat d'exposition au plomb en vigueur pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et bureaux, Arrêté du 11 décembre 2008 et du 13 décembre 2011, Arrêté du 4 avril 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques titulaires des certificats de constat d'exposition au plomb en vigueur pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et bureaux, Arrêté du 14 décembre 2008 et du 10 décembre 2011, Arrêté du 2 juillet 2008 définissant les critères de certification des personnes physiques titulaires des certificats de constat d'exposition au plomb en vigueur pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et bureaux.



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY  
Bagneux, le 24/12/2018





Numéro d'accréditation :  
4-0003  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Le non-respect des délais indiqués dans les Modalités Substitutives peuvent entraîner la suspension de la validité du certificat.

DEKRA Certification SAS \* 5 avenue Garlande - FR2220 Bagneux \* [www.dekra-certification.fr](http://www.dekra-certification.fr)

Votre Agent Général  
**M NEZEYS PHILIPPE**  
74B RUE SARTORIS  
92250 LA GARENNE COLOMBES  
☎ **0142424978**  
📠 **01 42 42 45 40**

N°ORIAS **07 012 091 (PHILIPPE NEZEYS)**  
Site ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)



**Assurance et Banque**

SAS ATERRA  
30 RUE AUX RELIQUES  
77410 ANNET SUR MARNE

#### Votre contrat

**Responsabilité Civile Prestataire**  
Souscrit le **01/03/2021**

#### Vos références

Contrat  
**10755012504**  
Client  
**2985938904**

Date du courrier  
**06 janvier 2022**

## Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :  
ATERRA

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10755012504** ayant pris effet le **01/03/2021**.  
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

**DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS**

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **06/01/2022** au **01/01/2023** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie  
Directeur Général Délégué



## 14 - Indépendance et impartialité

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur - R271-3 CCH

Je soussigné, Sylvain Dupeuble opérateur de repérage en diagnostics immobiliers au sein de la société ATERRA, exerçant conformément à l'application de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité ;
- Je dispose des compétences requises pour effectuer les diagnostics réglementaires ainsi que d'attestations de certifications de compétences en cours de validité, délivrées par l'organisme DEKRA CERTIFICATION (accréditation COFRAC n° 4-0081) ;
- Je dispose des moyens appropriés requis par les textes réglementaires.

Ma société dispose d'une assurance en cours de validité couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention. Contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA (n° de police 10755012504).

J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 euros par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à Annet-Sur-Marne, Le 17/10/2022

Sylvain Dupeuble

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "S. Dupeuble", written in a cursive style.

Textes réglementaires de référence :

Code de la Construction et de l'Habitation, articles R271-3 et R271-6

Décret n°2006-1114 du 5 septembre 2007 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.



## 15 - Rapports d'analyses laboratoire



**ATERRA**  
**Monsieur Sylvain Dupeuble**  
rue aux Reliques ,30  
77410 ANNET-SUR-MARNE

## RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX



N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-078891-01

Date d'émission de rapport : 29/09/2022 15:56

Référence dossier Client: MBA - C22012301 - bat 4 et 5 - Avenue Maurice Bertheaux Sartrouville

Référence dossier N° : 22UV064678

Référence laboratoire N° : 22EK083095

Reçu par MyEasyLab le : 27/09/2022 17:24

Reçu par le laboratoire le : 27/09/2022

Date d'analyse : 28/09/2022

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P1 / RDC / Mastic vitrier fenetre bois	Matériau (noir) ; matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	P2 / RDC / peinture + enduit platre mur	Matériau de type système d'enduit peinture (orange) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	P3 / RDC / plaque bitume évier inox	Matériau semi-dur (fibreuse) (bitumineux) (noir) ; matériau de type colle (jaune)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	P4 / RDC / colle doublage	Matériau de type système d'enduit peinture (orange) ; matériau semi-dur de type plâtre (beige) ; matériau de type polystyrène (blanc)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-078891-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	P5 / RDC / colle carrelage	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau semi-dur (beige) ; matériau semi-dur (gris) ; matériau semi-dur (blanc) en traces	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type joint ciment (gris)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	P6 / RDC / colle faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type joint ciment (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau de type système d'enduit peinture (beige)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	P7 / RDC / tapisserie	Matériau fibreux de type papier peint (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	<b>MOLP</b> / QMN4	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
008	P8 / RDC / colle faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	P9 / RDC / colle faïence bac douche	Matériau (noir) en traces ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-078891-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
010	P10 / RDC / colle faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (bleu) ; matériau (noir) en traces ; matériau dur de type joint ciment (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (beige) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (beige)	<b>MOLP</b> / QMN4	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	<b>MOLP</b> / QMN4	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
011	P11 / RDC / colle carrelage	Matériau semi-dur (gris) ; matériau semi-dur ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	<b>MET</b> / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	P12 / RDC / peinture + enduit plâtre plafond	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	<b>MET</b> / RIG6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	<b>MET</b> / RIG6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	P13 / RDC / enduit + calicot doublage	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (beige)	<b>MET</b> / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014	P14 / RDC / colle jaune plinthe bois	Matériau (noir) en traces ; matériau de type colle (jaune) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (marron) ; matériau semi-dur (blanc)	<b>MET</b> / RIG6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	<b>MOLP</b> / QMN4	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
015	P15 / RDC / mastic vitrier porte bois	Matériau de type peinture (marron) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau semi-dur (noir) ; matériau semi-dur (blanc)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

**Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.**

Rua Monte de Além, 62

4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-078891-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
016	P16 / RDC / colle carrelage	Matériau semi-dur (noir) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris) ; matériau semi-dur (blanc) en traces ; matériau semi-dur (beige)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
017	P17 / RDC / colle faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type joint ciment (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau semi-dur de type plaque (plâtreux) (marron) ; matériau (marron) en traces	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
018	P18 / RDC / colle carrelage	Matériau semi-dur (blanc) ; matériau semi-dur (marron) ; matériau dur de type ciment-colle (noir) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur (marron) ; matériau dur de type joint ciment (rose)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
019	P19 / RDC / colle carrelage	Matériau semi-dur (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (marron) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
020	P20 / RDC / colle faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau semi-dur (blanc)	<b>MET</b> / Y2GZ	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
021	P21 / RDC / mastic fenetre bois	Matériau de type colle (jaune) ; matériau souple de type mastic (beige) ; matériau (noir) en traces ; matériau (marron) en traces	<b>MET</b> / JH2T	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

**Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.**

Rua Monte de Além, 62

4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL


N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-078891-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
022	P22 / R+1 / lino escalier bois	Matériau souple de type revêtement de sol (fibreux) (beige)	<b>MET</b> / JH2T	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
023	P23 / R+1 / lino escalier bois type 2	Matériau souple de type revêtement de sol (fibreux) (beige) + (noir)	<b>MET</b> / JH2T	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
024	P24 / R+1 / peinture + enduit plâtre mur	Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	<b>MET</b> / JH2T	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
025	P25 / R+1 / colle faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (marron) ; matériau dur de type joint ciment (rose) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	<b>MET</b> / JH2T	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
026	P26 / R+1 / ragréage sous parquet	Matériau semi-dur (noir) en traces ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau (fibreux) (beige) ; matériau semi-dur (marron)	<b>MET</b> / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
027	P27 / R+1 / colle faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau semi-dur (blanc) en traces ; matériau semi-dur (marron) en traces	<b>MET</b> / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type peinture (gris) ; matériau dur de type joint ciment (gris)	<b>MET</b> / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-078891-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
028	P28 / R+1 / colle faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (vert) ; matériau dur de type joint ciment (gris) ; matériau dur de type ciment-colle (gris) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
029	P29 / R+1 / mastic vitrier porte bois	Matériau de type système d'enduit peinture (bleu) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	MET / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
030	P30 / R+1 / mastic vitrier verrière	Matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur de type mastic (marron)	MET / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
031	P31 / Combles / isolant + PV colle noire	Matériau souple fibreux de type papier, carton (bitumineux) (marron) ; matériau fibreux de type isolant (beige)	MET / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau fibreux de type isolant (beige)	MOLP / QMN4	2 / 2	-	Fibres d'amiante non détectées
032	P32 / Combles / conduit amiante	Matériau semi-dur (noir) ; matériau semi-dur (fibreux) (gris)(i)	MOLP / QMN4	4 / 4	-	⚠ Fibres d'amiante de type chrysotile, riébeckite-amiante (crocidolite)
033	P33 / R+1 / colle faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) + (vert) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	MET / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-078891-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
034	P34 / R+1 / colle carrelage + ragréage	Matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau semi-dur (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	<b>MET</b> / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	<b>MET</b> / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
035	P35 / R+1 / peinture + TDV + enduit platre mur	Matériau fibreux de type papier peint (blanc) ; matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	<b>MET</b> / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	<b>MET</b> / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
036	P36 / R+1 / lino + colle + lino + colle + ragréage	Matériau souple de type revêtement de sol (marron) + (gris) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau souple de type revêtement de sol (fibreux) (marron)(ii)	<b>MOLP</b> / QMN4	2 / 2	-	 Fibres d'amiante de type chrysotile
037	P37 / R+1 / colle faïence	Matériau dur de type carrelage, faïence (beige) ; matériau dur de type ciment-colle (beige) ; matériau de type système d'enduit peinture (beige) ; matériau semi-dur (noir) en traces	<b>MET</b> / RIG6	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
038	P38 / R+1 / peinteue + enduit platre plafond	Matériau semi-dur (gris) en traces ; matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	<b>MET</b> / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	<b>MET</b> / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
039	P39 / Facade / enduit facade	Matériau (noir) en traces ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (beige) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	<b>MET</b> / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 8 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole \* ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

**Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.**

Rua Monte de Além, 62

4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL



N° de rapport d'analyse : AR-22-EK-078891-01

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
040	P40 / Facade / enduit appui fenetre	Matériau semi-dur (gris) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	<b>MET</b> / X6VE	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

### Observation(s) couche(s)

- (i) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau semi-dur (fibreuse) (gris). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.
- (ii) Les fibres d'amiante ont été détectées dans le matériau souple de type revêtement de sol (fibreuse) (marron). Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

### Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

**MOLP:** Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2021 - annexe 2

**MET:** Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021, P-PS-SOP3368 : version 7

### Notes :

1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire. - 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire sépare l'échantillon transmis par le demandeur pour une analyse par composant. Des composants décrits simultanément dans une même prise d'essai n'ont pas pu être séparés pour l'analyse. - 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif. - 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse. - 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm. "Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante. - 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur <http://www.ipac.pt/>. - 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur <https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/>. - 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client. - 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18). - 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :

Margarida  
Barbosa

**Margarida Barbosa**  
Technicien de laboratoire